

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 70/6 du 14/1/70
Portant nomination à titre exception-
nel dans l'Ordre du Dévouement
Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

VU l'Ordonnance N°40/69 du 31 Décembre 1969 promulgant la
Constitution de la République Populaire du Congo,
VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960 portant création de
l'Ordre du Dévouement Congolais;
VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités
d'attribution des décorations.

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont Promus à titre exceptionnel dans l'ordre
du Dévouement Congolais.

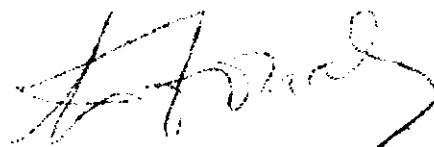
AU GRADE DE CHEVALIER :

Soeur Françoise religieuse Enseignante à Fort-Rousset
Monsieur DISSOUSSOU Antoine, Service d'Agriculture
Mademoiselle INGA, Professeur d'Anglais (Suedoise)
-- ITAMBALA Alphonsine Présidente de l'URFC à MAKOUA
-- BANGUI Henriette vice Présidente de l'URFC à MAKOUA
Monsieur MOUPARA Victor Chef de District de M'BOMO
-- DINGA Jean-François Proviseur du Lycée de MAKOUA.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du
Décret 60/205 du Juillet 1960 en ce qui concerne le règlement
des droits de chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera inséré au journal Officiel
de la république et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 14 JANVIER 1970



LE CHEF DE BATAILLON M. N'GOUABI.-

M.K.